

Bruxelles, 1^{er} juillet 2013

KBC remboursera la première tranche des aides publiques flamandes au second semestre 2013

KBC annonce avoir pris la décision de ne rembourser la première tranche des aides publiques aux pouvoirs publics flamands qu'au second semestre de cette année.

Le 10 décembre 2012, KBC avait déclaré son intention de rembourser 1,17 milliard d'euros d'aides publiques aux pouvoirs publics flamands au premier semestre 2013 (plus la prime de 50%, qui représente 0,58 milliard d'euros), bien avant l'échéance convenue avec la Commission européenne (fin 2013). Comme de coutume, ce remboursement était subordonné à l'approbation de la Banque nationale de Belgique.

La Banque nationale de Belgique a avalisé ce remboursement anticipé à condition qu'une partie des prêts aux actionnaires Cera et/ou KBC Ancora soient remplacés.

KBC étant actuellement en train d'examiner les possibilités de remplacement d'une partie de ces prêts aux actionnaires, la décision a été prise de reporter le remboursement au second semestre 2013. De toute manière, KBC n'en garde pas moins l'intention de rembourser 1,17 milliard d'euros (plus la prime de 50%) par anticipation et pour autant que le remboursement puisse se dérouler dans de bonnes conditions. KBC tiendra par conséquent ses engagements à l'égard de la Commission européenne, en l'occurrence le remboursement de ce montant de 1,17 milliard d'EUR (plus la prime de 50%) avant fin 2013.

Johan Thijs, CEO du Groupe KBC, a émis le commentaire suivant: *“KBC continue d'examiner les possibilités de remplacement d'une partie des prêts aux actionnaires, mais souhaite le faire à des conditions susceptibles de créer de la valeur pour tout actionnaire. Étant donné le délai très court depuis la demande de la BNB, il n'a plus été possible de tenir cette gageure avant le 30 juin. Par conséquent, nous avons décidé de reporter le remboursement de 1.17 milliard d'euros (plus la prime de 0.58 milliard d'euros) au second semestre. Néanmoins, nous gardons l'intention de rembourser la somme de 1,17 milliard d'euros (plus la prime de 0.58 milliard d'euros) par anticipation, pour autant que nous puissions le faire dans de bonnes conditions. De toute manière, KBC tiendra ses engagements à l'égard de la Commission européenne, à savoir de rembourser 1.17 milliard d'euros (plus la prime de 0,58 milliard d'euros) avant fin décembre 2013”*

Contacts:

Wim Allegaert, Directeur, Investor Relations, KBC Groupe
Tél.: +32 2 429 40 51, e-mail: wim.allegaert@kbc.be

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Corporate / Porte-parole KBC Groupe
Tél.: +32 2 429 85 45, e-mail pressofficekbc@kbc.be

* Ce communiqué contient des informations soumises à la réglementation sur la transparence des entreprises cotées en Bourse.

KBC Groupe SA

Av. Du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur
Communication Corporate/
Porte-parole
Tel. +32 2 429 85 45

Service Presse
Tel. +32 2 429 65 01
Tel. +32 2 429 29 15
Fax +32 2 429 81 60
E-Mail : pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur www.kbc.com ou obtenus en envoyant un courriel à pressofficekbc@kbc.be

Suivez nous sur www.twitter.com/kbc_group
